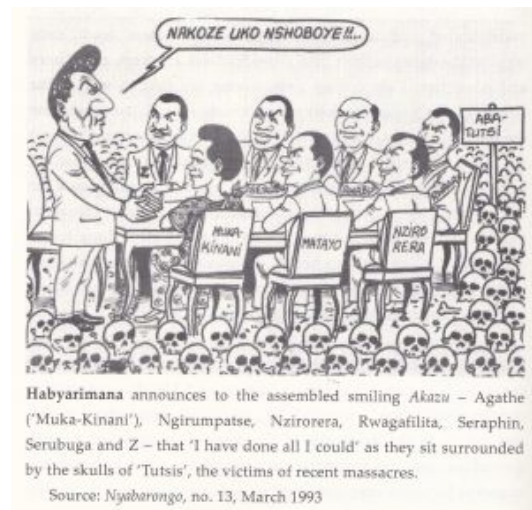


Rwanda : pourquoi les génocidaires s'acharnent à nier le rôle de l'Akazu

Lionel Chanel

Conspiracy Watch, 18 juin 2020

Pour mieux mettre en doute la réalité de la planification du génocide des Tutsi, un discours de facture négationniste s'emploie à mettre en cause l'existence de l'Akazu, ainsi qu'était désigné le premier cercle du pouvoir hutu qui entourait le président Habyarimana.



Une représentation de l'Akazu parue dans Nyabarongo du 13 mars 1993 (plus d'un an avant le début du génocide des Tutsi).

Tandis que le Conseil d'État vient d'autoriser la consultation des archives du président Mitterrand sur le Rwanda, l'arrestation de Félicien Kabuga le mois dernier n'a pas manqué de faire réagir ceux qui prétendent réécrire l'histoire du génocide des Tutsi. Rappelons que l'homme est poursuivi par la justice inter-

nationale sous pas moins de sept chefs d'accusation.

Dans une interview au site russe Sputnik, le « *chercheur et journaliste* » Patrick Mbeko use d'une rhétorique toute complotiste et d'une dénaturation des faits pour insinuer le doute quant à la réalité historique du génocide : selon ce commentateur proche de la mouvance dieudonniste (il apparaît d'ailleurs dans le film révisionniste de Paul-Éric Blanrue sur le génocide des Tutsi), la « *presse mainstream* » s'en tiendrait à « *la "version orthodoxe" du génocide* » et présenterait l'Akazu comme « *une structure opaque [...] qui aurait planifié le génocide* ». Or, argue-t-il, il aurait été « *démontré* » devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) « *que l'Akazu était une invention des opposants au président Habyarimana* » : « *Comment, feint-il alors de s'interroger, peut-on affirmer [que Félicien Kabuga] a appartenu à une structure nébuleuse (Akazu) qui n'a jamais existé ?* »

Poussons le syllogisme développé ici jusqu'au bout de sa logique. Il consiste à prétendre que puisque l'Akazu n'a jamais existé et que les promoteurs de l'« *histoire officielle* » du génocide affirment que le massacre a été préparé au sein de l'Akazu, cela signifie que le génocide n'a pas eu lieu. CQFD ! Mais pour tenter d'imposer sa « *"vérité" alternative* », Mbeko est obligé de travestir les faits.

Qu'est-ce que l'Akazu ?

En *kinyarwanda* — la langue parlée au Rwanda — le mot *akazu* désigne une « petite maison » ou une « petite hutte ». Au cours de l'audience du 8 mars 2007 du procès de Protais Zigiranyirazo (surnommé

« Monsieur Z ») au TPIR, un témoin, Jean-Marie Vianney Nkezabera, interrogé sur la signification du terme, précisa que l'*akazu* servait de lieu d'enfermement pour les lépreux pour éviter de nouvelles contaminations. Lors du même procès, un autre témoin, Anastase Munyandekwe, le 19 mars suivant, ajouta une autre définition, renvoyant, elle, à un espace adjacent au foyer des Rwandais, dédié à l'invocation, par le chef de famille, des esprits des ancêtres chargés de la protection de ses enfants.

Mais le mot a revêtu encore une autre signification dans l'histoire rwandaise. A l'époque précoloniale, le Rwanda était une monarchie. Le mot *akazu* pouvait alors désigner le cercle le plus proche du roi comme le souligne le politologue – et conseiller du président Paul Kagame – Jean-Paul Kimonyo [1]. Au début des années 1990, le régime corrompu de Juvénal Habyarimana était l'objet de tant de critiques, que, parmi les opposants, le terme « *Akazu* » fut employé pour qualifier l'entourage direct du président et se diffusa rapidement, comme en témoigne d'ailleurs la presse de l'époque.

Si le mot s'est imposé dans le lexique politique rwandais avant même le génocide de 1994, la réalité qu'il désigne remonte, elle, au moment où Habyarimana commença à exercer le pouvoir, après son coup d'État de 1973. La connaissance de cette réalité, établie depuis longtemps par les historiens et les journalistes, a encore été enrichie par le journaliste britannique Andrew Wallis.

Ce dernier a en effet consacré un livre entier à l'*Akazu*, publié l'année dernière : *Stepp'd in Blood* [2]. Le sous-titre est clair : *L'Akazu et les architectes du génocide rwandais contre les Tutsi*. Et l'année précédente, il fut l'auteur d'un long article consacré à la question : « Rwanda's Forgotten Years. Reconsidering the Role and Crimes of Akazu. 1973-1993 ».

Wallis décrit l'*Akazu* comme un « réseau "officieux" » contrôlant le pays en coulisses, avec Agathe Habyarimana et son frère, Protas Zigiranyirazo, en « marionnettistes en chef [3] ». Il explique que ce réseau s'est progressivement étendu à toute la société, comme « une vaste toile », créant des relations clientélistes, quasi-féodales, similaires à celles qui existaient dans le Rwanda pré-colonial. À cette toile vinrent se connecter des personnes aux compé-

tences utiles au petit groupe de la belle-famille du président [4].

Wallis décrit bien le type de relation régissant l'*Akazu* lorsqu'il évoque le rôle de Zigiranyirazo :

« Une fois nommé, un agent [de Zigiranyirazo] jouirait d'une réduction des bénéfices provenant de l'aide aux entreprises ou au développement, d'un plus grand pouvoir sur les procédures locales ou régionales et, bien entendu, d'une assistance si la vie était difficile. [...] Une visite à [Zigiranyirazo] aboutirait à une résolution rapide du problème en question, en échange d'un montant convenable de francs rwandais ou peut-être d'un accès à une jolie femme [5]. »

Il convient encore d'affiner un peu la définition : l'*Akazu* n'était pas le réseau lui-même, mais son cœur, son noyau. L'image peut-être la plus pertinente pour en rendre compte fut employée par l'ancien Premier ministre Jean Kambanda, interrogé par le TPIR en 1997 :

« C'était comme des cercles concentriques. Il y a le tout petit cercle qui était l'*Akazu*. Mais il y avait d'autres cercles autour [6]. »

Une réalité bien documentée par les historiens et les journalistes

Depuis les premiers travaux publiés sur le génocide jusqu'au livre de Wallis, la réalité de l'*Akazu* n'a jamais fait aucun doute pour les témoins du génocide, les journalistes et les historiens. Que ce soit le livre paru en 1995 sous la direction de Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide* [7], celui de Gérard Prunier en 1997 [8], la somme magistrale de Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre* [9], rédigée par l'historienne Alison Des Forges et publiée en 1999, la thèse de Jean-Paul Kimonyo ou la récente synthèse de Florent Piton de 2018 [10], tous tombent d'accord sur l'existence de cette structure.

Ils conviennent également que l'*Akazu* n'était qu'une partie seulement — mais centrale — du réseau. Ainsi, pour Jean-Pierre Chrétien, elle formait le « cœur d'un réseau composé de plusieurs cercles, fondé sur le clientélisme en milieu politique, militaire et financier [11] ». Tandis qu'Alison Des Forges la présentait comme « un cercle spécial au sein du réseau plus large de relations personnelles qui aurait

en faveur du Président Habyarimana [12] ».

Des journalistes écrivirent également sur le sujet. Dans *L'Inavouable*, Patrick de Saint-Exupéry faisait état d'une dépêche classée confidentiel défense datant du 19 juin 1991. Elle évoquait le « *premier cercle du pouvoir* » : « *Ses membres, connus et honnis des populations de toutes conditions, paralysent l'action du chef de l'État.* » Et « *parmi eux, se distingue son épouse* [13] ».

La journaliste britannique Linda Melvern, dans son ouvrage publié en 2010 sous le titre *Complicités de génocide*, consacra un chapitre très fourni à l'*Akazu* [14].

Enfin, le travail d'Andrew Wallis, évoqué plus haut, fut celui d'un véritable historien, retraçant la genèse, le fonctionnement, le triomphe puis la chute de l'*Akazu* depuis 1973 jusqu'à la période post-génocide.

Il importe donc de retenir que la réalité a précédé le mot : la clique affairiste et despotique organisée autour d'Agathe Habyarimana et de sa famille a existé bien avant que le mot servant à la désigner ne fasse son apparition en 1991. Par ailleurs, le terme désigne, précisément, le noyau d'un vaste réseau aux ramifications multiples : non pas le réseau dans son entier, mais uniquement son cœur.

L'Akazu n'a jamais existé : vraiment ?

Dans la sphère des restaurateurs de la « véritable histoire », plusieurs auteurs s'évertuent à nier l'existence de l'*Akazu* afin de remettre en cause l'aspect concerté des exactions commises contre les Tutsi du Rwanda, employant le syllogisme déjà utilisé par Patrick Mbeko. Toute une mécanique complotiste est alors déployée afin de discréditer le travail des chercheurs et des journalistes ayant écrit sur la question.

Ils s'en prennent à une « *histoire officielle* [15] » ou à une « *fausse histoire* » (deux expressions de Bernard Lugan, la seconde se trouvant dans le titre d'un article de son blog qui fut partagé sur le site d'Alain Soral, Égalité & Réconciliation).

En 2008, Gasparud Musabyimana, de son côté, dans *Rwanda. Le mythe des mots*, déplorait qu'« *une version [avait] fini, à l'usure, par s'imposer, selon laquelle des "massacres planifiés" visant les Hutu modérés et surtout la minorité tutsi, furent commis [et]*

encouragés par l'"Akazu", surnom donné aux proches du défunt chef de l'État [16]. »

La dénonciation de l'« histoire officielle » contient une dimension éminemment complotiste dans la mesure où elle suggère une manipulation secrète du public à qui l'on délivrerait une version erronée des événements. L'histoire telle qu'elle est « *écrite par les vainqueurs* [17] » ne serait qu'une vaste tromperie. Une tromperie impliquant beaucoup de personnes tout de même... Barrie Collins, dans son livre au titre explicite, *Rwanda 1994. The Myth of the Akazu Genocide Conspiracy and Its Consequences*, publié en 2014, écrit par exemple :

« *D'autres publications qui approuvent le récit officiel comprennent celles d'African Rights, Prunier, Millwood, le "Livre bleu" des Nations Unies sur le Rwanda, Gourevitch, Adelman et Suhrke, Khan, Mamdani et Dallaire. Des commissions d'enquête furent menées par le Sénat belge (1997), l'Assemblée nationale française (1998) et l'Organisation de l'Unité africaine (2000) [...]. Il existe un consensus parmi ceux-là que les extrémistes hutu ont planifié et mis en œuvre un génocide contre les Tutsi rwandais* [18]. »

À le lire, on devine le puissant « lobby tutsi » à la manœuvre pour diffuser une histoire truquée. Il y a cependant, aussi, une dimension cocasse à lire un auteur qui s'évertue à nier l'existence — bien réelle — de l'*Akazu* et du réseau étendu (mais limité à un seul pays) qu'il a créé pour son seul profit, en supposant celle — imaginaire — d'une pieuvre aux couleuvres du Front patriotique rwandais (FPR, l'actuel parti au pouvoir au Rwanda) dont les tentacules seraient si longs et si menaçants qu'ils arriveraient à dicter une « *fausse histoire* » à des historiens et à des journalistes de diverses nationalités, aux institutions parlementaires de plusieurs pays, et jusqu'aux organisations internationales... Une telle machination, impliquant des centaines voire des milliers de personnes, est tout simplement improbable.

Une fois ramenés les faits établis par la connaissance historique dans le royaume des opinions, la « version officielle » peut ensuite être présentée par ses détracteurs à leur manière. En d'autres termes, grâce à une technique chère aux complotistes, ils conçoivent ce que l'on appelle un homme de paille,

plus facile à défaire que l'ensemble du savoir accumulé depuis vingt-cinq ans par les chercheurs. Cet homme de paille peut être résumé en une phrase : l'*Akazu* a préparé et exécuté le génocide des Tutsi.

C'est ce qu'écrivent, en substance, aussi bien Bernard Lugan [19], que Barrie Collins [20] et Gaspard Musabyimana [21]. Critiquant le livre de Barrie Collins, Keith Somerville se montrait pourtant très clair :

« *Aucun auteur crédible n'a prétendu que l'Akazu a agi seul ou était l'unique responsable du génocide. L'idée d'une "conspiration de l'Akazu" a tout de l'homme de paille.* »

Au paragraphe précédent, il écrivait déjà :

« *Le discours d'auteurs comme Prunier, Des Forges, Mamadani, Melvern, Gourevitch et des autres qui ont mené des recherches et écrit de manière exhaustive depuis 1994 sur la nature et les causes du génocide, a été que l'Akazu était une partie, mais non l'ensemble, des Hutu suprémacistes qui devinrent connus collectivement sous le nom de "Hutu Power" [22].* »

Une technique employée par ceux qui contestent l'existence de l'*Akazu* consiste à faire une confusion entre le mot et la réalité qu'il désigne. Ainsi de Gaspard Musabyimana qui reprochait aux médias, relais selon lui du FPR de Paul Kagame, d'« *ergoter sur ce terme et [de] lui faire endosser tous les maux de la société rwandaise* [23] » : l'auteur faisait semblant de ne pas comprendre que les maux dont il parlait étaient imputés non à un mot, ce qui n'aurait eu aucun sens, mais bien à la chose à laquelle il se rapportait, c'est-à-dire la clique organisée autour d'Agathe Habyarimana.

Dès lors, il était fier d'annoncer que l'*Akazu* était une « invention » du parti d'opposition, le Mouvement démocratique républicain (MDR), qui, après une séance de brainstorming, aurait trouvé ce mot péjoratif pour désigner Habyarimana et son entourage. « *Comme le montre sa genèse, écrivait-il, l'"Akazu" n'est qu'une nébuleuse inventée par l'opposition politique* ». Le mot a été inventé ? C'est donc que les faits auxquels il renvoie ont été inventés aussi ! Ce raisonnement spécieux fut exactement celui employé par Bernard Lugan dans son ouvrage de 2014 [24]. En suivant une telle logique, puisque les députés de 1789 ont inventé l'expression d'« Ancien Régime », nous

pourrions en conclure que la monarchie absolue, de François I^{er} à Louis XVI, n'a jamais existé. . .

Mais Gaspard Musabyimana avait d'autres arguments dans son sac. Entre autres, celui-ci : l'entourage du couple présidentiel ne disposait pas d'un pouvoir ni d'une richesse aussi étendus qu'on a bien voulu le dire [25].

C'est faux. Après le coup d'État de 1973, Protais Zigiranyirazo, alors dépourvu de toute formation dans l'administration, fut nommé préfet de Kibuye puis, un an plus tard, appelé à « *diriger la plus importante — et lucrative — de toutes les préfectures, celle de Ruhengeri* [26] » écrit Andrew Wallis. Séraphin Rwabukumba, un cousin d'Agathe, occupa un poste important à la Banque nationale du Rwanda ; un autre, Elie Sagatwa, devint l'« ombre » du président. Enfin, un troisième cousin, Pierre-Célestin Rwagafilita, fut ministre de la Jeunesse [27] et commanda la gendarmerie [28].

Le pouvoir de l'*Akazu* était tel que lorsque Habyarimana songea, dans les années 1980, à réformer son armée et placer à sa tête l'intègre colonel Stanislas Mayuya, ce dernier fut assassiné. Et son assassin fut à son tour tué tandis qu'une première commission d'enquête, dont les investigations pointaient vers la belle-famille du président, fut dissoute pour être remplacée par une autre moins curieuse et moins déterminée à faire la lumière sur l'assassinat du colonel [29]. . .

Les membres de l'*Akazu* accumulèrent des richesses considérables grâce à la corruption, aux détournements de fonds et à d'autres pratiques douteuses. Devant le TPIR, Hassan Ngeze, l'ancien directeur du journal extrémiste Kangura, déclara à propos de l'*Akazu* : « *ils ont la banque. Ils ont l'argent. Ils ont l'armée ; ils ont le pouvoir* [30]. »

Enfin, on sait qu'Agathe Habyarimana présida plusieurs réunions au domicile de Pascal Simbikangwa. Au cours d'une autre réunion chez Elie Sagatwa, à laquelle était présent son époux, elle suggéra que la jeunesse hutu avait besoin d'un entraînement militaire afin d'affronter l'« *ennemi tutsi* [31] ».

Une autre façon pour Musabyimana de réfuter la réalité de ce pouvoir familial aux ramifications étendues consistait à imaginer, dans une vision complotiste, « *une sorte de constellation autour de Habyarimana* » élaborée par « *des hommes qui se révéleront*

plus tard comme membres du FPR », ajoutant, catégorique : « Ils avaient un plan bien précis : noyauter le régime et détrôner Habyarimana [32]. »

Musabyimana mentionnait donc les noms de plusieurs hommes d'affaires tutsi pour illustrer leur pouvoir économique et financier considérable, ainsi que la surreprésentation des Tutsi parmi les officiers de l'armée rwandaise et dans la fonction publique. Tout cela pour conclure « que l'«Akazu» comme organisation, n'existait pas [33] ».

C'était oublier, comme nous venons de le voir, les richesses considérables que la belle-famille du président se constituait en pillant littéralement le pays. Musabyimana oubliait également que, pour faire des affaires au Rwanda, il fallait se montrer extrêmement docile avec l'Akazu [34].

Enfin, sous le règne de celle-ci, les chances des Hutu du centre ou du sud d'intégrer les rangs de l'armée étaient très faibles. Andrew Wallis note en effet que, parmi l'ensemble des officiers diplômés avant 1993, cent dix sur cent vingt venaient de la préfecture d'origine d'Habyarimana [35].

En négligeant de telles informations, Musabyimana ne pouvait donc se montrer digne de foi. C'est d'ailleurs la conclusion qu'en a tirée la Commission de recours des réfugiés qui, dans sa décision rejetant la demande d'asile d'Agathe Habyarimana, affirmait sans ambages :

« le rapport établi par M. Gaspar [sic] MUSABYIMANA tendant à démontrer l'inexistence de l'Akazu, produit dans le cadre du même procès, versé au dossier, n'apparaît pas crédible devant l'importance et la fiabilité des travaux de recherches et des témoignages examinés par la Commission dans cette affaire [36]. »

Cette même commission reconnut d'ailleurs la réalité de l'Akazu :

« l'existence d'une élite privilégiée baptisée Akazu, qui a confisqué le véritable pouvoir en institutionnalisant les soutiens familiaux, a été confirmée par les plus éminents chercheurs sur l'histoire politique au Rwanda [...]. »

Qu'a vraiment dit le TPIR ?

À l'instar de Patrick Mbeko, les partisans d'une Akazu fictive brandissent, en guise d'argument-

massue, les décisions du TPIR, considérées comme la parole d'Évangile car professée par une instance judiciaire internationale. Passons sur le fait que la vérité judiciaire n'est pas la vérité historique.



Soulignons, plutôt, l'interprétation excessive — voire la falsification pure et simple — qu'ils en font. En particulier, ils prétendent que l'acquittement de Protas Zigranyirazo aurait prouvé définitivement l'inexistence de l'Akazu. Bernard Lugan, par exemple, s'appuyant sur le jugement rendu en première instance, le 18 décembre 2008, qui lavait Zigranyirazo de l'accusation d'entente en vue de commettre le génocide, affirmait tranquillement : « Le mythe de l'Akazu s'envolait donc [37]. »

Pourtant, lorsque nous lisons ce jugement, nous découvrons que le tribunal considérait l'Akazu non pas comme un « mythe » mais comme... une réalité. En effet, la décision de justice prononçait :

« Concernant l'Akazu, considérant le témoignage du Témoin Expert le Dr. Alison Des Forges, corroboré par les multiples témoins de l'Accusation, la Chambre constate qu'il est prouvé au-delà de tout doute raisonnable qu'un puissant groupe composé principalement de membres de la famille élargie du Président existait avant et durant le génocide [38]. »

Restait le jugement en appel, rendu presque un an plus tard, le 16 novembre 2009, lui aussi considéré comme la preuve ultime d'une Akazu purement imaginaire. Relisons donc le jugement. Premier constat : sur ses trente et une pages, pas une seule fois le terme Akazu n'est mentionné. Difficile, donc, de soutenir que la Chambre d'appel s'est exprimée sur le sujet...

Par ailleurs, sur les dix-sept motifs d'appel formu-

lés par Zigiranyirazo, les cinq premiers ne furent pas examinés par la Chambre d'appel. Or, parmi ces motifs se trouvait la contestation par l'appelant de sa participation à une entreprise criminelle commune, question qui aurait fourni l'occasion, sans doute, de se prononcer une bonne fois pour toutes sur l'existence de l'Akazu. Si le jugement d'appel est censé avoir réfuté celui de première instance, cela signifierait qu'il aurait conclu à l'inexistence de l'Akazu après de nouvelles investigations et de nouveaux débats : ce n'est pas le cas. En toute rigueur, donc, il est impossible de faire dire au jugement en appel ce qu'il ne dit pas.

On pourra aussi se référer au jugement en appel, le 14 décembre 2011, contre le colonel Bagosora. Où l'on s'aperçoit que, pour contester sa condamnation pour ses crimes, il décida, pour se défendre, de les imputer à... l'Akazu [39] – admettant, de fait, sa réalité. Pour une raison d'ailleurs évidente : il comptait bien rejeter la responsabilité de ses exactions sur cette entité dont il avait tout intérêt à ce qu'elle ne fût pas imaginaire...

Enfin, le jugement rendu contre Michel Bagaragaza le 17 novembre 2009 était sans équivoque :

« *De plus, Bagaragaza faisait partie d'un puissant et étroit groupe de personnes connues sous le nom d'Akazu. L'Akazu exerçait un pouvoir politique et financier substantiel au Rwanda et incluait les membres de la famille du Président du Rwanda aussi bien que des personnes des régions du Bushiru, de Gisenyi et de Ruhengeri* [40]. »

Des éléments factuels indiquant la préparation du génocide

On l'a dit, la contestation de l'existence de l'Akazu entre dans une logique de négation du caractère planifié du génocide, et donc de son intention de le commettre. Or, l'intention constitue l'un des critères définissant ce crime. Le supprimer, c'est vider le mot génocide de sa substance.

L'intention implique, par principe, un projet à réaliser. Et il est possible de déduire la réalité de ce projet d'extermination de plusieurs faits.

D'abord, comme l'écrivait l'historienne Hélène Dumas dans *L'Histoire*, « *la planification des massacres [...] apparaît sans ambiguïté dans le processus*

concret de leur exécution [41] ». En effet, la participation des militaires aux tueries, le rôle des préfets et des bourgmestres exhortant leurs administrés à participer aux massacres, l'utilisation de listes préalablement établies, mais aussi l'incitation faite aux Tutsi, par les autorités, à se regrouper en divers lieux avant de les exécuter, sont autant d'indications évidentes d'une organisation étatique du génocide.

Ensuite, les commandes massives d'armes, en particulier de machettes — 581 000 importées entre janvier 1993 et mars 1994 [42] —, dont Félicien Kabuga fut l'un des fournisseurs, la création d'« escadrons de la mort » chargés d'assassiner les Tutsi et les opposants politiques, l'entraînement militaire donné aux miliciens du parti d'Habyarimana, l'assimilation de tous les Tutsi à l'« ennemi », estompant ainsi la frontière entre front et arrière et contribuant à une « *militarisation des civils* [43] » : tout cela dément l'idée d'une explosion de colère « spontanée » ou d'une réaction collective de panique suite à l'attentat du 6 avril 1994, qui donna le coup d'envoi du génocide.

Enfin, dans son livre, Andrew Wallis rappelle, par exemple, la préméditation des massacres de Kibilira en octobre 1990, des massacres du Bugesera au printemps 1992 et des massacres dans les préfectures du nord du pays du 21 au 26 janvier 1993 : leur caractère planifié ne laisse aucun doute sur les intentions criminelles que les autorités de l'époque manifestaient à l'égard de la population tutsi.

L'entreprise d'élimination méthodique et intentionnelle des Tutsi entre avril et juillet 1994 est un fait indiscutable, inscrit non seulement dans les nombreux travaux qui ont vu le jour depuis 1995, mais également dans le marbre de la justice internationale. Le TPIR, dans son jugement rendu en appel, le 16 juin 2006, rendu contre Édouard Karemera, l'ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement Kambanda, durant le génocide, déclarait :

« *La Chambre d'appel partage l'avis du Procureur : la Chambre de première instance aurait dû reconnaître que le génocide perpétré au Rwanda en 1994 est un fait de notoriété publique. Le génocide consiste à commettre certains actes, notamment des meurtres, dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel. [...] Le génocide rwandais est un fait qui s'ins-*

crit dans l'histoire du monde, un fait aussi certain que n'importe quel autre. C'est un exemple classique de "faits de notoriété publique". »

Notes

- [1] Jean-Paul Kimonyo, *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008, p. 101.
- [2] Andrew Wallis, *Stepp'd in blood. Akazu and the Architects of the Rwandan Genocide against the Tutsi*, Zero Books, 2019.
- [3] Ibid., p. 104.
- [4] Ibid., p. 105.
- [5] Andrew Wallis, *Stepp'd in blood. Akazu and the Architects of the Rwandan Genocide against the Tutsi*, op. cit., p. 105.
- [6] Ibid., p. 254.
- [7] Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.
- [8] Gérard Prunier, *The Rwanda Crisis : History of a Genocide*, New York, Columbia University Press, 1995 (paru en français en 1997 chez Dagorno sous le titre *Rwanda : le génocide*).
- [9] HRW et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999.
- [10] Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.
- [11] Jean-Pierre Chrétien (dir.), *Rwanda. Les médias du génocide*, op. cit., p. 23.
- [12] HRW et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, op. cit., Paris, Karthala, 1999, p. 58.
- [13] Cité par Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable. La France au Rwanda*, Paris, Les Arènes, 2004, p. 253.
- [14] Linda Melvern, *Complicités de génocide. Comment le monde a trahi le Rwanda*, Paris, Karthala, 2010, pp. 67-89. Disponible sur Cairn.info.
- [15] Bernard Lugan, *Rwanda. Un génocide en questions*, Paris, Le Rocher, « Lignes de feu », 2014 (le premier chapitre s'intitule « Comment l'histoire officielle du génocide fut-elle écrite? »).
- [16] Gaspard Musabyimana, *Rwanda. Le mythe des mots. Recherche sur le concept « Akazu » et ses corollaires*, Paris, L'Harmattan, « Points de vue », 2008, p. 5.
- [17] Bernard Lugan, *Rwanda. Un génocide en questions*, op. cit., p. 16.
- [18] Barrie Collins, *Rwanda 1994. The Myth of the Akazu Genocide Conspiracy and Its Consequences*, Palgrave Macmillan, « Rethinking Political Violence », 2014, p. 131 (les deux premières pages du chapitre sur l'Akazu sont accessibles).
- [19] Bernard Lugan, *Rwanda. Un génocide en questions*, op. cit., p. 38.
- [20] Barrie Collins, *Rwanda 1994. The Myth of the Akazu Genocide Conspiracy and Its Consequences*, op. cit., p. 6.
- [21] Gaspard Musabyimana, *Rwanda. Le mythe des mots*, op. cit., p. 14 et pp. 35-76).
- [22] Le « Hutu Power », expression lancée par le responsable d'un parti d'opposition à Habyarimana, en octobre 1993, visait à mobiliser tous les Hutu contre ce qu'il considérait comme la menace la plus immédiate pour les Rwandais, les Tutsi. La plupart des partis politiques se scindèrent entre une branche « ethnique » ou « hutu power », et une branche plus modérée, refusant une grille de lecture « raciale » du combat politique.
- [23] Gaspard Musabyimana, *Rwanda. Le mythe des mots*, op. cit., p. 8.
- [24] Bernard Lugan, *Rwanda. Un génocide en questions*, op. cit., p. 42.
- [25] Gaspard Musabyimana, *Rwanda. Le mythe des mots*, op. cit., pp. 15-26.
- [26] Andrew Wallis, *Stepp'd in blood. Akazu and the Architects of the Rwandan Genocide against the Tutsi*, op. cit., p. 63.
- [27] Ibid., pp. 63-64.
- [28] Ibid., p. 105.
- [29] Ibid., pp. 137-147.
- [30] Ibid., p. 149.
- [31] Ibid., p. 311.
- [32] Ibid., p. 26.
- [33] Ibid., p. 30.
- [34] Ibid., p. 168.
- [35] Ibid., p. 264 et note 58.
- [36] Page 9.
- [37] Bernard Lugan, *Rwanda. Un génocide en questions*, op. cit., p. 42.
- [38] Paragraphe 103.
- [39] Paragraphes 553-562.

- [40] Paragraphe 19.
- [41] Hélène Dumas, « *Le génocide des voisins* », in L'Histoire, février 2014, n° 396, p. 52.
- [42] HRW et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, op. cit., p. 152.
- [43] Hélène Dumas, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 2014, p. 158.